

## NOTICE D'AIDE À L'INSCRIPTION À UN STAGE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### Pièces à nous faire parvenir dès que possible :

- copie recto-verso de votre permis de conduire,
- votre règlement (220.00 €),
- Une enveloppe timbrée avec vos nom – prénom et adresse.

### Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire probatoire et êtes auteur d'une infraction entraînant un retrait d'au moins trois points du permis de conduire :

- copie recto-verso de la lettre référence 48 N que vous avez reçue du Ministère de l'Intérieur.

### Votre règlement :

- Si vous réglez par chèque (à l'ordre de l'EFCASER), il ne sera débité qu'au premier jour du stage,
- Vous pouvez régler via Paypal directement sur notre site [www.efcaser.org](http://www.efcaser.org) (rubrique Permis à points).

*(Rappel : toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte)*

### A SAVOIR :

Il est de votre responsabilité de vérifier (1) sur le fichier national des permis de conduire (Préfecture ou Télépoints) que vous pouvez obtenir une récupération de points, et que vous n'avez pas participé à un stage volontaire (Cas 1) depuis au moins un an (Code de la Route – L.223-6 – 4ème alinéa). ((1) Sauf s'il s'agit d'un stage obligatoire suite à une condamnation pénale.)

En cas de litige sur votre solde de points, l'efcaser ne pourra être tenue responsable.

Tout retard sur les horaires indiqués entraînera l'exclusion de stage, et par conséquent l'impossibilité de vous délivrer l'attestation de suivi, permettant la recapitalisation des points de votre permis de conduire.

En cas d'annulation de stage par l'association efcaser, le stagiaire bénéficie automatiquement et gratuitement d'un transfert d'inscription sur l'un des autres stages organisés par l'association efcaser. Si aucun stage proposé ne peut convenir au stagiaire, ce dernier pourra demander le remboursement intégral des sommes versées.

En cas d'annulation par le stagiaire signalée **au moins 5 jours ouvrés avant la date de début du stage**, l'association efcaser proposera un report d'inscription sans frais sur un autre de ses stages disponibles. Si aucun stage proposé ne peut convenir au stagiaire, ce dernier pourra demander le remboursement des sommes versées sous déduction de la somme de 5 € au titre de frais de traitement administratif.

En cas d'annulation signalée **moins de 5 jours ouvrés avant la date de début du stage**, le coût total du stage reste dû.

Tout retard, absence ou abandon en cours de stage, quelle qu'en soit la cause, invalidera celui-ci.

Tout stage invalidé ne peut être remboursé.

Toute demande de remboursement doit être adressée par écrit à l'association efcaser par courrier postal (122 rue des Montapins – BP 20132 – 58001 Nevers cedex) ou par mail ([contact@efcaser.org](mailto:contact@efcaser.org)).